

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 17 octobre 2016, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ABSENTS :

Messieurs Sébastien Houle et Louis Frappier, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

À 20h00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION :

- 3.1 Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme PIQM – Sous-volet 5.1 : Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour le Domaine des Bouleaux Blancs.
- 3.2 Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme PIQM – Sous-volet 5.1 : Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour le Domaine Duelllet.
- 3.3 Adjudication contrat de refinancement d'un montant de 897 600\$ relatif à un emprunt échéant le 1^{er} novembre 2016 :
 - Règlement d'emprunt 2003-001 : 085 100\$ Aqueduc lot 2 (réseau aqueduc municipal).
 - Règlement d'emprunt 2010-002 : 601 700\$ Rte St-Élie.
 - Règlement d'emprunt 2010-010 : 210 800\$ Aqueduc Domaine Marchand et Samson.
- 3.4 Résolution de concordance et de courte échéance pour le refinancement de l'emprunt de 897 600\$.
- 3.5 Support financier ou logistique pour les organismes et Associations de Lacs :
 - 3.5.1 Association des Propriétaires du Lac Bell.
 - 3.5.2 Domaine St-Paulin Inc.
 - 3.5.3 Baseball Poche St-Élie-de-Caxton.

- 3.6 Pellerin Justine : Demande d'aide financière – stage international dans le cadre de son Baccalauréat en Sciences infirmières à l'Université Laval.
- 3.7 Labranche, Therrien, Daoust et Lefrançois : Mandat pour le redressement des immobilisations (écarts entre les auxiliaires d'immobilisations et les comptes de grands livres).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS :

5. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION # 2016-10-290

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte le projet d'ordre du jour tel que proposé et lu.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION :

3.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PIQM – SOUS-VOLET 5.1 : PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE DES BOULEAUX-BLANCS :

Le dépôt de la demande d'aide financière au Programme PIQM – sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc du Domaine Des Bouleaux Blancs **est retirée** sur recommandation de M. Karim Senhaji, Directeur de la direction des infrastructures aux Affaires Municipales du Québec, étant donné que ce programme vise essentiellement l'importance de la problématique soulevée et ses conséquences sur le maintien des services.

3.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PIQM – SOUS-VOLET 5.1 : PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE QUELLET :

Le dépôt de la demande d'aide financière au Programme PIQM – sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc du Domaine Quellet **est retirée** sur recommandation de M. Karim Senhaji, Directeur de la Direction des infrastructures aux Affaires Municipales du Québec, étant donné que ce programme vise essentiellement l'importance de la problématique soulevée et ses conséquences sur le maintien des services.

3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 897 600\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2016 (RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2003-001, 2010-002 ET 2010-010 :

RÉSOLUTION # 2016-10-291 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de LA BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 25 octobre 2016 au montant de 897 600\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-001, 2010-002 et 2010-010. Ce billet est émis au prix de 100.00\$ CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

125 600\$	2.12 %	25 octobre 2017
128 900\$	2.12 %	25 octobre 2018
131 900\$	2.12 %	25 octobre 2019
135 300\$	2.12 %	25 octobre 2020
375 900\$	2.12 %	25 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

3.4 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE 897 600\$:

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant de 897 600\$

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2003-001	085 100\$
2010-002	239 000\$
2010-002	362 700\$
2010-010	210 800\$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis :

RÉSOLUTION # 2016-10-292 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 897 600\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-001, 2010-002 et 201-010 soit réalisé :

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 25 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	125 600\$
2018	128 900\$
2019	131 900\$
2020	135 300\$
2021	138 500\$ (à payer en 2021)
2021	237 400\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 25 octobre 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit par lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2003-001 et 2010-002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3.5 SUPPORT FINANCIER OU LOGISTIQUE POUR LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE LACS :

3.5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SUPPORT FINANCIER OU LOGISTIQUE POUR LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE LACS : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL 1 223.92\$:

RÉSOLUTION # 2016-10-293 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accorde la subvention à l'Association des propriétaires du Lac Bell au montant de 1 223.92\$ en vertu de la Politique de support financier ou logistique pour les Organismes et les Associations de Lacs pour l'année 2016.

3.5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SUPPORT FINANCIER OU LOGISTIQUE POUR LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE LACS : DOMAINE ST-PAULIN INC. 257.70\$:

RÉSOLUTION # 2016-10-294 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accorde la subvention au Domaine St-Paulin Inc. au montant de 257.70\$ en vertu de la Politique de support financier ou logistique pour les organismes et les Associations de Lacs pour l'année 2016.

3.5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SUPPORT FINANCIER OU LOGISTIQUE POUR LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE LACS : BASEBALL POCHE ST-ÉLIE-DE-CAXTON :

RÉSOLUTION # 2016-10-295 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accorde la subvention au Baseball Poche de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 600.00\$ en vertu de la Politique de support financier ou logistique pour les Organismes et les Associations des Lacs pour l'année 2016.

3.7 PELLERIN JUSTINE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – STAGE INTERNATIONAL DANS LE CADRE DE SON BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES À L'UNIVERSITÉ LAVAL :

La demande d'aide financière de Madame Justine Pellerin pour un stage international dans le cadre de son baccalauréat en sciences infirmières à l'Université Laval est refusée dûe à des contraintes budgétaires de fin d'année.

3.8 LABRANCHE, THERRIEN, DAUST ET LEFRANÇOIS ET PG SOLUTIONS: MANDAT POUR LE REDRESSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers des organismes municipaux doivent être dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

RÉSOLUTION # 2016-10-296 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE MANDATER la firme LABRANCHE, THERRIEN, DAUST, LEFRANÇOIS pour redresser les immobilisations, c'est-à-dire l'écart entre les auxiliaires d'immobilisations et les comptes de grands livres; écarts provenant d'une écriture de reclassement, suite à une demande de changement de catégorie de la part du ministère en 2008.

De plus lorsque la valeur nette des immobilisations sera déterminée au 31-12-2015, Mme Michaud de PG Solutions effectuera la correction dans le système informatique.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme Lise Bellemare de l'Association de Baseball Poche de St-Élie-de-Caxton remercie les membres du Conseil pour l'aide financière accordée.

Mme Lorna Champagne demande pourquoi le retrait des articles 3.1 et 3.2 concernant le dépôt des demandes d'aide financière dans le PIQM.

Monsieur Raouf Gargouri demande également pourquoi le retrait des articles 3.1 et 3.2.

5. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :

Aucune suggestion de la part des citoyens présents.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Le Conseiller Monsieur Robert Morais propose de lever l'assemblée à 20h15.

Monsieur Réjean Audet, Maire

Carolle Perron
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim